MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT
……..
SECRETARIAT GENERAL
……..
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES EN EAU
……

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice
……

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 [PN-AEPA 2015]

BUDGET PROGRAMME 2013-2015 DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT MILIEU RURAL

Version finale

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AUE	: Association d'Usagers d'Eau
BF	: Borne Fontaine
BPO	: Budget Programme par Objectif
ST-CPBPE	: Secrétariat Technique du Comité de Pilotage du budget programme de l'Etat
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CUI	: Cadre Unifié d'Intervention
DGAEUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux usées et Excreta
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DRAH	: Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
Gap	: Besoin de financement ou excédent de financement
IDH	: Indice de Développement Humain
INO	: Inventaire National des Ouvrages
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEAHA	: Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
PCD-AEPA	: Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEM	: Point d'Eau Moderne
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RE	: Ressources Extérieures
RH	: Ressources Humaines
RI	: Ressources Intérieures
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

Sommaire

1. Note méthodologique....5
   a) Confection de la fiche unifiée BPO-SSE de programmation....5
   b) Atelier de validation des outils, la démarche et la formation des acteurs. 5
   c) Organisation des discussions de programmation au niveau des DRAH. 6
   d) Traitement et compilation des données 6
2. Contexte....7
3. La mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement 8
4. La mission de la DGRE, de la DGAEUE et des DRAH 8
   a) Mission et attributions de la DGRE 8
   b) Mission et attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta9
   c) Mission et attributions des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique 10
5. Les acteurs du PN-AEPA.... 10
6. Les Objectifs sectoriels.... 11
   a) Objectif stratégique....11
   b) Les objectifs opérationnels....11
7. Les indicateurs du programme.... 11
8. Situation d'exécution du programme.... 12
9. Priorités et Axes d'intervention 13
10. Cohérence avec les stratégies nationales.... 14
11. Présentation et budgétisation du programme.... 14
   a) Action 1 : accès à l'eau potable en milieu rural....15
   b) Action 2 : accès à l'assainissement en milieu rural....15
   c) Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE 16
   d) Action 4 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'assainissement par la DGAEUE....16
   e) Action 5 : coordination, pilotage et soutien aux actions D'AEPA par les DRAH 16
12. Les actions du programme 17
13. Les ressources et les emplois du Programme 18
14. Le mécanisme de suivi-évaluation 18
Conclusion.... 20

Liste des illustrations

Tableaux

Tableau 2: Indicateurs du Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement 11
Tableau 1 : coût des actions du programme (en milliers de FCFA) 17
Tableau 3 : Ressources emplois (en milliers de FCFA) 18

Annexes

Annexe 1: Tableau des Réalisations du Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement 21
Annexe 2: Tableau du Mode de Calcul des Indicateurs du Programme Approvisionnement en eau potable et Assainissement 23
Annexe 3: Cadre logique des programmes de 2012 24
Annexe 4: Tableau d'Evaluation Financière du Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (en milliers de Francs CFA) 24
Annexe 5: Programmation pluriannuelle des crédits du programme 26
Annexe 6 : Gap de financement (en milliers de FCFA) 28

1. Note méthodologique

La présente note conceptuelle s'inscrit dans la dynamique amorcée par la DGRE et la DGAEUE dans l'élaboration du budget programme depuis 2007. Le budget programme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans sa partie rurale intègre la nouvelle démarche qui vise une cohérence interne entre les données qui sont issues des deux autres instruments du suivi du PN-AEPA que sont le rapport bilan et l'INO[1]. Le processus d'élaboration du budget programme s'insert dans un contexte général marqué par l'internalisation de la directive 06 de l'UEMOA portant lois de finances et la création d'un Secrétariat Technique du Comité de Pilotage du budget programme de l'Etat (ST-CPBPE) au sein du MEF. Cette dernière est chargée d'apporter un appui à l'ensemble des Ministères et institutions à l'élaboration de leur Budget programme.

a) Confection de la fiche unifiée BPO-SSE de programmation

La confection de la fiche unifiée de programmation a été l'une des premières activités pour le dispositif de collecte de données. Comme son nom l'indique, la fiche unifiée BPO-SSE sert à collecter les données pour l'élaboration du BPO N+1 à N+3 et également la programmation N+1 du PN-AEPA. Ces informations sont d'ordre physique et financier et concernent également la structure réalisatrice, le domaine d'intervention, les sources de financement, le début et la fin de l'intervention ainsi que l'adresse complète de la structure (Projets ou programmes, ONG, institutions, structures de l'Etat etc.). Sont également renseignés les prix unitaires et les quantités prévues d'être réalisées sur la base des financements acquis. La notion de financement acquis est comprise de la manière suivante :
- Partie extérieure : il s'agit des financements dont la convention a été signée. Ils sont matérialisés par un acte qui est la convention de financement ;
- Partie Etat : il s'agit des financements qui sont adoptés et inscrits dans la Loi de finances ou autres documents budgétaires (décret d'avance ou arrêté portant ouverture de crédit) ;
- Partie Commune : il s'agit des financements adoptés et inscrits par le conseil communal dans ses documents budgétaires (budget communal). Pour les communes la partie du financement acquis à prendre en compte dans la programmation est celle provenant des recettes propres de ces dernières ou encore des jumelages ou de la coopération décentralisée.
- Partie ONG : il s'agit des financements adoptés et inscrits dans les documents budgétaires de l'organe exécutif de l'ONG.

b) Atelier de validation des outils, la démarche et la formation des acteurs.

C'est une activité qui est menée en synergie avec le service suivi évaluation de la DGRE et la DGAEUE. Des rencontres de concertation à l'interne ont lieu pour valider les outils après leur confection. Des formations ont été organisées par les DRAH à l'intension des acteurs (ONG, Commune, Projets et programme, Associations) intervenant dans le domaine de l'AEPA au remplissage de ces fiches. Par la suite les fiches ont été transmises à tous les acteurs par les DRAH, avec un calendrier précis de retransmission de ces dernières une fois remplies.

[1] La démarche prend en compte les recommandations de l'atelier de Ziniaré tenu les 22 et 23 avril 2010 pour l'harmonisation de ces outils.

c) Organisation des discussions de programmation au niveau des DRAH.

Elle est une activité qui vise à renforcer la responsabilisation des acteurs locaux et leur implication dans la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement. Cette implication suppose que les acteurs que sont les communes, les ONG, les Projet et Programmes aient toute l'information sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau régional et qu'ils puissent participer aux activités de planification et de programmation en communiquant leur programmes de réalisation et en assistant au séances de restitutions. Ces ateliers de programmation se sont tenus en présence des acteurs et de leur fiche de collecte préalablement remplie.
Au cours de ces séances, les différents acteurs ont confirmé ou révisé leur programme (basé sur des financements acquis) d'intervention. Ainsi, une vision globale des efforts à faire dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans chacune des régions et par type d'acteurs est disponible.

d) Traitement et compilation des données

Les données fournies par les différents acteurs malgré la confection d'un canevas de présentation (fiche unifiée BPO-SSE de collecte) sont toujours sous des formes variées avec des qualités très disparates. Pour faciliter leur harmonisation et leur intégration, un retraitement est nécessaire[2]. Cette activité est un préalable pour disposer de données fiables indispensables à la réalisation d'analyses de qualité. Ainsi, une vision globale des efforts à faire dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement dans chacune des régions et par type d'acteurs est disponible.

Quatre pools d'atelier d'appui des DRAH à l'élaboration de leur BPO se sont tenus. L'équipe par DRAH était composée de Trois personnes (SAF, gestionnaire financier et SRE). A l'issue des ateliers de trois jours chaque équipe région a pu renseigner les outils qui ont abouti à l'élaboration des projets de budget Programme. A l'issue des ateliers, des données complémentaires ont pu être apportées par certains qui ont permis de boucler le processus d'élaboration du budget programme.

La consolidation des programmations des données fournies par les 13 régions (des budgets programmes des régions) a permis d'obtenir la programmation nationale.

Les montants destinés au fonctionnement des structures (achat de carburant, fourniture de bureau, consommables informatiques, entretien et réparation, etc.) et les dépenses de personnel constitués de dotation (intrants) permettent la réalisation d'activités. Ces montants ont été ventilés au niveau des activités.

[2] Il s'agit d'un retraitement fait par le dispositif en fonction des centres d'analyse et ne modifie pas les données des acteurs.

2. Contexte

La mobilisation de la communauté internationale, régionale et nationale en faveur de la gestion durable des ressources en eau et de la réduction de la pauvreté a conduit à la signature à partir de l'année 2000, de plusieurs engagements par les gouvernements, les partenaires de la coopération technique et financière et la société civile.

Au niveau mondial, les principaux engagements pris dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont respectivement : la Vision mondiale de l'eau, la Vision africaine de l'eau et son cadre d'action 2000-2025, la réduction de moitié d'ici 2015 de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'appui au développement de cadres stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté.

Au plan africain, le Groupe de la Banque Africaine de Développement qui a soutenu le processus de la Vision africaine de l'eau a développé un document de réflexion sur l'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement (AEPA) en milieu rural en janvier 2002 et un cadre d'exécution en 2003 qui propose un ensemble d'actions stratégiques devant permettre d'atteindre un taux de couverture de 66% en services d'AEPA en 2010 et 80% en 2015.

Au niveau du Burkina Faso, plusieurs partenaires de la coopération technique et financière (PTF) ont pris des initiatives pour soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des engagements du millénaire. Ils comprennent le financement de plusieurs programmes d'hydraulique, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural et urbain ainsi que des réflexions relatives aux actions à entreprendre dans le cadre de l'atteinte des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces engagements qui sont conformes à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide reposent sur les principes d'appropriation, d'harmonisation, d'alignement, de gestion basée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Le bilan de la mise en œuvre du CSLP a montré que la croissance économique n'a pas été suffisamment forte pour induire une réduction significative de la pauvreté. En effet, en dépit de la hausse constatée depuis 2000, l'Indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso demeure faible (0,305 en 2010). Une telle situation a conduit le Gouvernement à formuler une nouvelle stratégie dénommée « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable » (SCADD). La SCADD vient ainsi renforcer les acquis du CSLP et proposer des stratégies solides en matière de développement du système productif et du capital humain. Elle offre un schéma de mise en œuvre, à l'aide d'interventions plus coordonnées, à travers les secteurs prioritaires pour accélérer la croissance et contribuer à un développement durable.

Afin d'assurer une synergie et une complémentarité de toutes ces initiatives dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement en vue de la réalisation des principaux engagements pris par le pays, le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) a décidé en consultation avec les partenaires de la coopération technique et financière, d'élaborer un programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement qui s'appuie en milieu rural sur un cadre unifié d'intervention et prend en compte les orientations des politiques de décentralisation, de déconcentration, de développement rural décentralisé.

Le budget-programme piloté par la Direction Générale Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE) et les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DRAH) permet d'assurer un meilleur suivi des performances du secteur public de l'eau et de l'assainissement en milieu rural. Afin de mieux argumenter le dialogue avec

les partenaires qui viennent en appui au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues, il a été retenu comme l'instrument de planification, de programmation et de budgétisation.

Le Burkina dispose ainsi d'un instrument qui constitue la référence pour les interventions en matière d'AEPA.

On notera que la partie urbaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement est actuellement assurée par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement qui a engagé une stratégie cohérente pour atteindre les OMD en milieu urbain, au travers de son plan de développement 2005-2015, dans un cadre institutionnel et contractuel fondé sur un contrat plan avec l'Etat.

Depuis le début de la mise en œuvre du programme, le nombre d'ouvrages d'AEP et d'assainissement en milieu rural a régulièrement augmenté, principalement sous le contrôle de la DGRE et de la DGAEUE et avec l'appui important des partenaires au développement (environ 80% de financement).

Cependant, le bilan des différentes interventions ainsi que des différentes études dans le secteur ont fait le constat de beaucoup d'insuffisances notamment :

- une bonne partie des populations rurales parcourt toujours de longues distances à la recherche d'eau potable ;
- un grand nombre de personnes continuent d'utiliser de l'eau non potable avec des risques très élevés de maladies hydriques ;
- les inégalités régionales liées à l'importance des besoins qui varient d'une région à une autre au regard de la répartition disparate des infrastructures ;
- une faiblesse généralisée du niveau d'accès des infrastructures d'assainissement ;
- une mauvaise répartition géographique des ouvrages d'assainissement ;
- l'insuffisance des capacités humaines, techniques et logistiques au niveau des services centraux, déconcentrés et du Ministère pour exercer la mission de régulation, d'appui et de contrôle ;
- la faiblesse des capacités de gestion et d'exploitation des ouvrages hydrauliques (population, opérateurs privés) ;
- l'insuffisance de la communication et d'échanges d'information entre les acteurs.

3. La mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement

Le ministère assure la mise œuvre de la politique en matière d'eau et d'assainissement. Il est chargé de :

- l'élaboration et le contrôle de la législation en matière d'eau et d'assainissement ;
- la conception, la réalisation et la gestion des points d'eau (forages, latrines, puits, barrages…) ;
- la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des aménagements hydrauliques ;
- l'appui à la gestion des aménagements hydro-agricoles;
- l'assistance à la réalisation des ouvrages hydrauliques par des tiers;
- la fourniture d'eau potable aux populations ;
- etc.

4. La mission de la DGRE, de la DGAEUE et des DRAH

a) Mission et attributions de la DGRE

La DGRE a pour mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau, en relation avec les structures du département, des ministères techniques

concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des autres acteurs du monde rural. A ce titre elle est chargée :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et les politiques sectorielles en matière de gestion intégrée des ressources en eau tant au plan national que transfrontalier, d'approvisionnement en eau potable ;
- de suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans les domaines de l'eau ;
- de mettre en place et promouvoir au niveau national un système d'information et de monitoring sur l'eau ;
- de mener toutes les études et recherches dans les domaines nécessaires à la connaissance des ressources en eau, des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau et leurs impacts ;
- de suivre et contrôler la qualité des ressources en eau brute et des eaux destinées à la consommation humaine ;
- de coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'eau potable et d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales ;
- d'assurer pour le compte du département la tutelle technique des organismes de gestion des ressources en eau au plan national, transfrontalier et régional ;
- d'assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, aux collectivités locales et à tous les autres acteurs en matière de gestion intégrée des ressources en eau et d'approvisionnement en eau potable et assainissement ;
- d'élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et veiller à la mise en application ;
- mettre en place la police de l'eau;
- d'élaborer les éléments de création d'un environnement juridique économique, financier et fiscal favorable à la promotion et au développement durable des usages de l'eau et à sa protection ;
- d'élaborer et mettre en œuvre, en rapport avec la direction centrale chargée des ressources humaines, une stratégie de développement et de renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'eau;
- de tenir à jour les statistiques sur l'eau ;
- de gérer et assurer le suivi de la mise en œuvre de tous les plans d'actions relevant des domaines d'activités de la gestion des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau potable.

b) Mission et attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta

La Direction Générale de l'assainissement des eaux usées et excréta a pour Mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politique et stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et les autres acteurs du monde rural. A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer les textes législatifs et règlementaires et les normes techniques en matière de collecte, de traitement, et d'évacuation des eaux usées ainsi que de les mettre en œuvre ;
- d'élaborer les lois et les règlements et les normes techniques en matière de rejet, de collecte sécurisées et d'élimination des déchets liquides dangereux, des huiles usées et des polluants organiques persistants ainsi que les mettre en œuvre;
- d'identifier, formuler, et mettre en œuvre des projets et programmes en matière d'assainissement ;
- d'assurer le suivi opérationnel des projets et programme en matière d'assainissement ;

- d'organiser la filière de gestion des eaux usées et excréta ;
- d'assurer le suivi opérationnel des actions en matière d'assainissement des eaux usées et excréta.

c) Mission et attributions des Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique ont pour mission d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement relevant de leur ressort territorial. A ce titre elles sont chargées de contrôler les activités des directions provinciales, des projets et programmes et de suivre l'action des organisations non gouvernementales.

La DGRE et la DGAEUE en avaient assuré jusque-là la maîtrise d'ouvrage déléguée et s'inscrit actuellement dans une approche progressive de son transfert aux communes en raison du contexte de la décentralisation.
Le renforcement des capacités devient indispensable parce que le contexte actuel est caractérisé par de nouveaux défis qui nécessitent la déconcentration des prises de décision et le recentrage de la DGRE et de la DGAEUE sur les tâches régaliennes.

Pour remplir cette mission, la DGRE, la DGAEUE et les DRAH ont retenu pour le secteur de l'eau potable et de l'assainissement un objectif global conforme aux Objectifs du millénaire qui se décline en cinq objectifs opérationnels.
Ces missions assignées à la DGRE, à la DGAEUE et aux DRAH sont le socle des objectifs retenus pour la conduite des activités en vue de la réduction de la pauvreté qui participe de l'amélioration des conditions de vie des populations.

5. Les acteurs du PN-AEPA

Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. Les acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre sont les suivants :

- l'Etat, au travers du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, responsable de l'atteinte des objectifs du PN-AEPA. Il est le garant de la pérennité du service d'approvisionnement en eau, de la préservation et protection des ressources en eau et de l'environnement ;
- les communes, exerçant les compétences qui leur sont transférées par le code général des collectivités territoriales. L'exercice de ces compétences se fait de manière progressive en fonction du développement de leurs capacités.
- les populations, acteurs directs du service public de l'eau potable. Au cœur des interventions à toutes les étapes du cycle des projets, elles sont impliquées sur trois principes clés : la réponse à la demande, la contribution financière et la participation au travers de l'association des usagers de l'eau ;
- les ONG qui contribuent à la réalisation des objectifs du PN-AEPA sur le terrain. Le secteur privé qui est mobilisé pour la mise en œuvre opérationnelle du PN-AEPA et en particulier les bureaux d'études, les entreprises de fournitures et de travaux, les artisans réparateurs, les distributeurs de pièces détachées, les artisans maçons et les petites et moyennes entreprises (PME) de génie civil ;
- les bailleurs de fonds, dont la contribution est essentielle d'un point de vue technique et financier.

6. Les Objectifs sectoriels

a) Objectif stratégique

L'objectif général poursuivi par ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

b) Les objectifs opérationnels

Les objectifs spécifiques sont :

- augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable conformément aux objectifs du millénaire pour le développement ;
- augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement conformément aux objectifs du millénaire pour le développement
- rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'eau potable ;
- rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Assainissement ;
- rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Eau potable et Assainissement.

7. Les indicateurs du programme

Tableau 1: Indicateurs du Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

	Libellé des indicateurs		Réalisation				Prévision			Structures responsables
N°		Unité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	Indicateur d'effet									
1	Taux d'accès à eau potable en milieu rural	Taux	54,88%	56,63%	**58,5%**	**63%**	66%	71%	76%	DAEP
2	Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural	Taux	81,78%	82,30%	85%	86,4	88%	90%	90%	DAEP
3	Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural	Taux	66,0%	66,70%	70,7%	77,9%	85%	90%	95%	DAEP
4	Proportion des AEPS gérées par délégation	Taux	30,00%	33,16%	33 %	35,3%	50%	80%	90%	DAEP
5	Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal (nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65%)	Taux		220	194	193	120	70	0	DAEP
6	Taux d'équipement des écoles en latrines	Taux		79,66%	67,44%		91%	96%	100%	DDTOA
7	Taux d'équipement des CSPS en latrines	Taux		59,30%	88,02%	92%	90%	90%	100%	DDTOA
8	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites)	Taux	83%	96%	91%	99%	90%	95%	95%	SAF/DGRE

8. Situation d'exécution du programme

Au 31 décembre 2010, le bilan d'exécution des activités de réalisation d'infrastructures d'eau potable du programme en milieu rural se résume comme suit:

- 1 234 forages neufs ont été réalisés ;
- 1 301 réhabilitations de forages ont été réalisés ;
- 190 puits moderne neufs ont été réalisés ;
- 48 réhabilitations de puits ont été réalisées ;
- 41 AEPS/PEA neuves ont été réalisées ;
- 14 réhabilitations d'AEPS/PEA ont été réalisées.

Les ouvrages d'assainissement réalisés en 2010 se repartissent comme suit:

- 448 latrines réalisées dans les écoles dont 201 réservées aux filles;
- 89 latrines réalisées dans les centres de santé
- 225 latrines dans les lieux publics (marchés et gares)
- 11 923 latrines familiales.

De façon globale pour l'essentiel, les dépenses effectuées au titre de l'année 2010 sont égales à 27, 63 milliards de FCFA contre une programmation de 43,17 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation financière de 64% pour l'ensemble des activités de tous les acteurs du programme.

Pour l'exercice 2011, le bilan des réalisations du volet approvisionnement en eau potable est le suivant: Au total 2 031 nouveaux ouvrages d'AEP et 990 réhabilitations ont été réalisés au cours de cette année. La répartition en est la suivante :

- 1 885 forages neufs et 965 réhabilitations de forages ;
- 111 puits moderne neufs et 19 réhabilitations de puits ;
- 35 AEPS neuves et 6 réhabilitations.

On a enregistré 6 257 réalisations de latrines au cours de l'année 2011. Ces latrines se repartissent comme suit :

- 916 latrines réalisées dans les écoles
- 226 latrines réalisées dans les centres de santé ;
- 360 latrines dans les lieux publics (marchés et gares) ;
- 4 755 latrines familiales.

En somme le coût global des réalisations du budget programme pour l'année 2011 est de 34,34 milliards de FCA pour une prévision financière de 49,32 milliards de FCFA soit un taux de réalisation financière de 69,62% pour l'ensemble des activités.

Pour l'exercice 2012, Le bilan des réalisations des infrastructures d'eau potable s'établit comme suit :

- 1 911 forages neufs sont réalisés sur une prévision de 2 222 forages soit un taux d'exécution 86%.
- 2 227 forages ont été réhabilités sur une prévision de 3 020 forages soit un taux d'exécution 73,7%.
- 71 puits moderne neufs sont réalisés sur une prévision de 60 puits soit un taux d'exécution 118,3%.
- 17 puits modernes ont été réhabilités sur une prévision de 23 puits soit un taux d'exécution 73,9%.

- 62 AEPS neuves ont été réalisées sur une prévision de 36 AEPS/PEA soit un taux d'exécution 172,2%.
- 8 AEPS ont été réhabilitées sur une prévision de 7 AEPS/PEA soit un taux d'exécution 114,3%.

Le montant total dépensé pour les réalisations des ouvrages d'approvisionnement en eau potable est de 21 527,1 millions FCFA pour une prévision de 26 269,5 millions FCFA soit un taux moyen de 81,95%. Ce taux d'exécution s'est amélioré par rapport à celui de 2011 ou il était de 74%.

On a enregistré 27 968 réalisations de latrines au cours de l'année 2012. Ces latrines se repartissent comme suit :

- 562 latrines réalisées dans les écoles sur une prévision de 634 soit un taux d'exécution 86,6%.
- 169 latrines réalisées dans les centres de santé sur une prévision de 234 soit un taux d'exécution 72,2%.
- 294 latrines dans les lieux publics (marchés et gares) sur une prévision de 374 soit un taux d'exécution 79%.
- 26 943 latrines familiales sur une prévision de 57 386 soit un taux d'exécution 47%.

Le montant total dépensé pour l'assainissement EUE est de 5018,8 millions FCFA pour une prévision globale de 7897,6 millions FCFA soit un taux d'exécution relativement faible de 63,55%. Le taux d'exécution du budget d'investissement a connu une augmentation par rapport à celui de l'année 2011 qui était de 63,56%.

En somme le coût global des réalisations du budget programme pour l'année 2012 est de 34 882,7 millions de FCA pour une prévision financière de 42 602,8 millions de FCFA soit un taux de réalisation financière de 81,9% pour l'ensemble des activités.

9. Priorités et Axes d'intervention

Les enjeux et défis de développement rural portent sur la mise en œuvre du PN-AEPA qui contribuera à la réduction des maladies d'origine hydriques et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales grâce à un accès durable et équitable à l'eau potable et à l'assainissement.
Les priorités retenues concernent :

- le renforcement de la couverture en eau potable par la création de points d'eau modernes (puits, forages) et des réseaux d'AEPS;
- la réhabilitation des points d'eau modernes existants et des réseaux d'AEPS ;
- la réalisation d'ouvrages d'assainissement familial et institutionnel ;
- la lutte contre les pollutions des eaux et liquides dangereux;
- la généralisation de la reforme du système de gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Dans la mise œuvre du PN-AEPA, cinq domaines d'actions ont été retenus:

- accès à l'eau potable en milieu rural ;
- accès à l'assainissement en milieu rural ;
- coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE ;
- coordination, pilotage et soutien aux actions d'assainissement par la DGAEUE ;
- coordination, pilotage et soutien aux actions d'Eau potable et d'assainissement par les DRAH.

10. Cohérence avec les stratégies nationales

Les objectifs retenus dans le cadre de l'AEPA induisent des actions qui s'inscrivent dans un contexte stratégique précis. En effet le gouvernement s'est doté du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'assainissement en 2006. La mise en œuvre de ce dernier a permis aujourd'hui au secteur eau potable et assainissement dans le nouveau contexte de décentralisation, de tirer profit des nouveaux instruments économiques mis en place et de permettre d'atteindre les OMD qui se traduisent par la réalisation de 12 525 PEM, 839 AEPS, 395 118 latrines familiales, 100 000 réhabilitation de latrines familiales, 60 000 puisards jusqu'à 2015. Cette stratégie tient compte de la SCADD notamment en son axe 2 « **consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale** » et oriente l'action du gouvernement dans le secteur par des principes directeurs et un plan d'action en vue de sa mise en œuvre.

11. Présentation et budgétisation du programme

Le programme est d'un coût total de 64 201 931 000 FCFA pour la période 2013-2015 et d'une prévision annuelle de 36 353 356 000 FCFA en 2013, de 16 389 492 000 FCFA pour 2014 et de 11 459 083 000 FCFA pour 2015.

L'objectif général poursuivi par ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau et à l'assainissement dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement sensible des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat et l'adoption par les populations de pratiques d'hygiène appropriée.

Ceci contribuera à l'éradication de la maladie du ver de guinée, ainsi qu'à une baisse sensible de la prévalence des maladies d'origine hydrique comme les diarrhées qui constituent les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans. La diminution des maladies d'origine hydrique contribuera à une baisse des dépenses en soins de santé.

La création d'emplois en milieu rural et semi urbain auxquels s'ajoutent ceux créés dans le cadre du développement des centres ONEA ainsi que l'augmentation des capacités économiques et financières des entreprises et des bureaux d'études constitueront des facteurs de réduction de l'extrême pauvreté (OMD1).

Les activités génératrices de revenus qu'entreprendront les femmes suite au gain sur le temps d'approvisionnement en eau potable, permettront une grande autonomie de ces dernières. Les tâches domestiques ainsi allégées, les mères seront en outre plus enclines à permettre à leurs filles d'aller à l'école et de poursuivre leurs études, contribuant ainsi à l'atteinte de la parité dans la scolarisation des filles et des garçons (OMD3)

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les écoles par un accès permanent à l'eau potable (5 396 écoles concernées) et à des ouvrages d'assainissement (5 396 écoles concernées) respectant les normes de qualité et d'intimité pour tous les enfants constitue un facteur incitatif pour l'accroissement des taux de fréquentation et le maintien des enfants dans les écoles (OMD2)

L'accroissement de l'accès à des moyens adéquats de gestion des eaux usées et des excréta conduira à une réduction de la pollution des sols et des milieux récepteurs (OMD7).

a) Action 1 : accès à l'eau potable en milieu rural

L'action 1 est d'un coût total de 41 600 623 000 FCFA pour la période 2013-2015 et d'une prévision annuelle de 25 384 733 000 en 2013, de 9 525 534 000 FCFA pour 2014 et de 6 690 356 000 FCFA pour 2015.

L'accès à l'eau potable fait partie des axes stratégiques majeurs parmi ceux identifiés pour la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée comme objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable d'ici 2015. L'état des lieux fait en 2008 a révélé un taux d'accès à l'eau potable en zone rurale corrigé de 52 % pour 2005. Le taux d'accès calculé en 2008 a utilisé les données population du recensement administratif de 2004 (avec un taux d'accroissement national de 2,4%). Un travail d'harmonisation de la base de données INO avec le fichier village de l'INSD a permis de prendre en compte les données population du RGPH 2006 dans le calcul du taux d'accès. Cette harmonisation a eu une incidence sur les taux et au niveau national on enregistre 51,50%, 52,82%, 53,99%, 54,88%, 56,63%, 58,5% et 63% respectivement en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. Ces résultats seront atteints grâce une importante activité de réalisation et de réhabilitation d'infrastructures et suivant une approche qui garantit la durabilité et l'équité du système d'approvisionnement dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau.

Il s'agit de lever les obstacles à un accès durable et équitable à l'eau potable en zone rurale et accroître l'offre d'infrastructure par des réalisations et des réhabilitations. Cela contribuera à réduire les taux de rupture d'approvisionnement en veillant à la qualité des infrastructures, à la qualité de l'eau et à la gestion financière des points d'eau.

Les résultats seront atteints grâce à une importante activité de réalisation et de réhabilitation d'infrastructures et suivant une approche qui garantit la durabilité et l'équité du système d'approvisionnement en eau potable dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau.

Au niveau des réalisations il est prévu au titre des travaux neufs pour la période 2013-2015: 2 216 forages; 124 puits, 140 AEPS. Au titre des réhabilitations il est prévu : des travaux sur 1 403 forages, 137 AEPS et un remplacement de 1 403 PMH.

b) Action 2 : accès à l'assainissement en milieu rural

L'action 2 est d'un coût total de 14 666 816 000 FCFA pour la période 2013-2015 et d'une prévision annuelle de 6 624 396 000 FCFA en 2013, de 5 062 040 000 FCFA pour 2014 et de 2 980 381 000 FCFA pour 2015.

L'assainissement est longtemps resté dans une situation caractérisée par une faiblesse généralisée du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition géographique et entre les couches sociales. De ce fait, l'assainissement est considéré comme une des priorités dans le cadre de la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée pour objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à un assainissement adéquat d'ici 2015.

Il s'agit de développer des actions pour combler le déficit d'infrastructures et de lever les obstacles à une adhésion des populations en mettant en place une approche qui les encourage à investir dans les installations d'assainissement, à les exploiter et à les entretenir.

Au titre des travaux neufs la prévision quantitative 2013-2015 est de 162 817 systèmes d'assainissement familiaux, de 582 blocs de latrines publiques ; dont 465 dans les écoles ; 82 dans les centres de santé ;

35 dans les marchés et autres lieux publiques. Au titre des réhabilitations la prévision est de réhabiliter 55 latrines dans les écoles, 5 dans les lieux publics et 245 latrines familiales.

c) Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE

L'action 3 est d'un coût total de 830 000 000 FCFA pour la période 2013-2015 et d'une prévision annuelle de 430 000 000 FCFA en 2013, de 200 000 000 FCFA pour 2014 et de 200 000 000 FCFA pour 2015.

Toutes les interventions dans le secteur de l'eau potable en milieu rural devant se faire dans un cadre unifié d'intervention, il est nécessaire de renforcer les capacités des différents intervenants pour créer ainsi une synergie d'action à tous les niveaux. Les insuffisances au niveau de certains acteurs pouvant atténuer la portée des actions des autres et même porter atteinte à la pérennité de l'approche développée, il est indiqué que le renforcement de capacité se fasse au niveau de toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre du PN-AEPA.

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, renforcer les capacités des acteurs décentralisés et des acteurs de la société civile (ONG, associations). Il s'agit aussi de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'AEP.

Cette action vise aussi à faire l'état des lieux des études, à établir un plan d'action pluriannuel, à suivre et à capitaliser les études identifiées dans le domaine de l'AEP. Les résultats de ces études doivent permettre une amélioration des connaissances sur les ressources en eau, le suivi de la ressource et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

d) Action 4 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'assainissement par la DGAEUE

L'action 4 est d'un coût total de 264 000 000 FCFA pour la période 2013-2015 et d'une prévision annuelle de 88 000 000 FCFA en 2013, de 88 000 000 FCFA pour 2014 et de 88 000 000 FCFA pour 2015.

Toutes les interventions dans le sous secteur de assainissement en milieu rural devant se faire dans un cadre unifié d'intervention, il est nécessaire de renforcer les capacités des différents intervenants pour créer ainsi une synergie d'action à tous les niveaux. Les insuffisances au niveau de certains acteurs pouvant atténuer la portée des actions des autres et même porter atteinte à la pérennité de l'approche développée, il est indiqué que le renforcement de capacité se fasse au niveau de toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre du PN-AEPA.

Il est également prévu de faire l'état des lieux des études sur l'assainissement, à établir un plan d'action pluriannuel, à suivre et capitaliser les études identifiées. Les résultats de ces études doivent permettre d'améliorer les connaissances et l'usage des différentes techniques et méthodes pour assurer un assainissement adéquat au bénéfice de tous.

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, de renforcer les capacités des acteurs décentralisés, de la société civile (ONG, association) et de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'assainissement.

e) Action 5 : coordination, pilotage et soutien aux actions D'AEPA par les DRAH

L'action 5 est d'un coût total de 6 840 492 000 FCFA pour la période 2013-2015 et d'une prévision annuelle de 3 826 228 000 FCFA en 2013, de 1 513 918 000 FCFA pour 2014 et de 1 500 346 000 FCFA pour 2015.

Toutes les interventions dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural devant se faire dans un cadre unifié d'intervention, il est nécessaire de renforcer les capacités des DRAH pour créer ainsi une synergie d'action à tous les niveaux. Les insuffisances constatées pouvant atténuer la portée des actions et même porter atteinte à la pérennité de l'approche développée, il est indiqué que le renforcement de capacité se fasse dans la mise en œuvre du PN-APEA.

Les capacités opérationnelles des structures déconcentrées notamment les DRAH en matière de gestion, d'exécution et de suivi des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement sont toujours faibles. La coordination des actions devra se faire à travers les différents cadres de concertation.

12. Les actions du programme

Pour l'ensemble des acteurs les actions suivantes ont été retenues pour la période 2012-2014 sur la base des financements acquis:

Tableau 2 : *coût des actions du programme (en milliers de FCFA)*

Intitulé	2013	part (%)	2014	part (%)	2015	part (%)	Total 2013-2015	part (%)
Accès à l'eau potable en milieu rural	25 384 733	69,83	9 525 534	58,12	6 690 356	58,38	41 600 623	64,80
Accès à l'assainissement en milieu rural	6 624 396	18,22	5 062 040	30,89	2 980 381	26,01	14 666 816	22,84
Coordination, pilotage et soutien aux actions d'Assainissement par la DGRE	430 000	1,18	200 000	1,22	200 000	1,75	830 000	1,29
Coordination, pilotage et soutien aux actions d'Assainissement par la DGAEUE	88 000	0,24	88 000	0,54	88 000	0,77	264 000	0,41
Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA par les DRAHRH	3 826 228	10,53	1 513 918	9,24	1 500 346	13,09	6 840 492	10,65
Total	**36 353 356**	**100**	**16 389 492**	**100**	**11 459 083**	**100**	**64 201 931**	**100**

13. Les ressources et les emplois du Programme

Le tableau ci-dessous présente la situation des ressources et des emplois du programme. Les ressources totales d'un montant de 64 201 931 000 de FCFA sont reparties en ressources intérieures (65%) et en ressources extérieures (35%) sur la période 2013-2015. Le financement de l'Etat (y compris l'ABS) et des communes représentent respectivement 98% et 2% des ressources intérieures. Les PTF et les ONG contribuent à hauteur de 69% et 31% des financements extérieurs.

Tableau 3 : Ressources emplois (en milliers de FCFA)

N°	Rubriques Budgétaires	2013	2014	2015	Total	Part contributive (%)
1	Ressources du programme	36 353 356	16 389 492	11 459 082	64 201 931	
1.1	Financement Intérieur	18 243 310	13 358 415	10 422 655	42 024 380	65
1.1.1	Etat	17 214 166	13 342 385	10 422 655	40 979 206	98
1.1.2	Communes	1 029 144	16 030	0	1 045 174	2
1.2	**Financement Extérieur**	**18 110 046**	**3 031 077**	**1 036 427**	**22 177 550**	**35**
1.2.1	PTF	13 020 084	1 569 041	656 226	15 245 350	69
1.2.2	ONG	5 089 961	1 462 037	380 202	6 932 200	31
2	Emplois du programme	36 353 356	16 389 492	11 459 083	64 201 931	
2.1	Dépenses ordinaires	1 058 653	1 063 169	1 074 966	3 196 789	5
2.1.1	Dépenses de Personnel	646 365	650 881	662 678	1 959 925	61
2.1.2	Achats de Biens et Services	291 322	291 322	291 322	873 966	27
2.1.3	Transferts Courants	120 966	120 966	120 966	362 898	12
2.2	Dépenses d'investissement	**35 294 703**	**15 326 323**	**10 384 117**	**61 005 142**	95
2.2.1	AEP	28 789 904	10 464 831	7 613 846	46 868 581	77
2.2.2	Assainissement	6 504 799	4 861 492	2 770 271	14 136 562	23

Les emplois du programme sont composés en dépenses ordinaires (5%) et en dépenses d'investissement (95%). L'AEP et l'assainissement représentent respectivement 77% et 23% des investissements.

14. Le mécanisme de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi -évaluation du budget programme piloté par la DGRE, la DGAEUE est bâti sur une approche de gestion axée sur les résultats autour d'un programme, le PN-AEPA.
Le suivi est réalisé à ce niveau à travers la tenue annuelle d'un atelier national de validation du budget programme dont la DGRE assure la présidence. Après prise en compte des observations, le budget programme est adopté au Comité National de Pilotage.
Les Directions régionales sont des unités opérationnelles de budget et ont pour tâche de mettre en œuvre les plans d'action ou les budgets opérationnels de programme. Elles sont chargées de la mise en œuvre des activités devant concourir à l'atteinte des résultats visés par les actions
Au niveau du programme, des outils sont mis en place pour la collecte et le traitement des données nécessaires à l'élaboration des budgets programmes.
Les outils de collecte de l'information sont constitués par les fiches unifiées de collecte.
Les méthodes sont des ateliers d'information et de formation, des entretiens avec les acteurs intervenant dans le secteur.
Ces informations collectées sont centralisées pour constituer des bases de données qui permettront de faire les analyses relatives aux résultats atteints, aux effets et aux impacts du programme.
La diffusion de l'état de mise en œuvre du budget programme est assurée chaque année au moyen du rapport d'exécution qui est disponible en version papier et en version électronique.

Le rapport d'exécution est produit en même temps que le rapport bilan du programme.
Les acteurs impliqués dans le système de collecte des données sont :

- le niveau central (DGRE et DGAEUE) ;
- Le niveau déconcentré, à savoir les DRAH ;
- et les autres acteurs (communes ONG, association, projets et programmes).

Conclusion

Le Présent Budget Programme exercice 2013 – 2015 du PN-AEPA prend en compte la contribution de tous les acteurs (Etat, PTF, ONG/Associations, les Collectivités Territoriales, etc.).
Ce Budget Programme 2013–2015 précise comment les moyens sollicités seront utilisés pour atteindre les objectifs fixés (traçabilité des ressources, résultats et impacts attendus, etc.). Il est issu de la stratégie sectorielle et contribue à la mise en œuvre du la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD). Il représente la déclaration de services publics à offrir aux citoyens pour le triennal 2013–2015 en matière d'eau potable et d'assainissement. Il est d'un coût global de 64 201 931 000 FCFA
Le financement par groupe d'acteurs se réparti comme suit :
Etat : 40 979 206 000 FCFA; soit 63% ;
PTF : 15 245 350 000 FCFA soit 24% ;
ONG : 6 932 200 000 FCFA soit 11 ;
Communes : 1 045 174 000 FCFA soit 2%.

Le Budget 2013 est essentiellement consacré aux investissements soit 97%, notamment des investissements en appui à la croissance économique à savoir l'approvisionnement en eau potable et en assainissement en milieu rural et à la réduction de la pauvreté.
Les OMD étant un engagement conjoint Etat et communauté internationale, il est indispensable que des efforts financiers additionnels conformes à ces engagements soient faits par chacun de ces acteurs pour les atteindre en 2015.
Ainsi, pour les trois (03) prochaines années, les actions de la DGRE et de la DGAEUE devront suivre les orientations ci – après :

- planifier, coordonner et mettre en œuvre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- poursuivre le renforcement des capacités des communes à assurer la maitrise d'ouvrage communal ;
- mettre en œuvre la reforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable sur toute l'étendue du territoire national ;
- poursuivre l'octroi des agréments techniques aux entreprises ;
- établir l'équité en termes d'accès à l'eau potable dans toutes les communes rurales en priorisant les communes ayant les taux d'accès les plus bas dans les réalisations
- mobiliser des ressources financières conséquentes au profit de l'assainissement ;
- poursuivre le renforcement des capacités des acteurs locaux pour la mise en œuvre et le suivi des PCD-AEPA. Il s'agit notamment d'appuyer les communes, les petits opérateurs privés et les ONG et associations locales pour la maîtrise d'œuvre.

Ces orientations constituent des axes ou des lignes directrices qui sous-tendent l'ensemble des actions du Budget-Programme.
Il s'agira donc pour la DGRE et DGAEUE de développer pour les deux (02) prochaines années, en sus les grands défis à relever, une politique offensive de recherche de financement. Concomitamment à cette politique, il devra procéder à une responsabilisation accrue des cadres de ses différentes structures dans l'exécution efficace et efficiente des actions prévues au Budget-Programme.

Annexe 1: Tableau des Réalisations du Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

Libellé	Dépenses ordinaires (en milliers de Francs CFA)		Dépenses en Capital (en milliers de Francs CFA)		Total (en milliers de Francs CFA)	
Approvisionnement durable en eau potable et assainissement	RI	3 196 789	RI	38 827 592	RI	42 024 380
	RE	0	RE	22 177 550	RE	22 177 550
Accès à l'eau potable en milieu rural	RI	2 402 534	RI	22 918 408	RI	25 320 942
	RE	0	RE	16 279 681	RE	16 279 681
Réaliser l'intermédiation sociale	RI	59 243	RI	543 304	RI	602 547
	RE	0	RE	145 903	RE	145 903
Réaliser de nouveaux Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires	RI	468 827	RI	4 428 949	RI	4 897 775
	RE	0	RE	9 434 130	RE	9 434 130
Réaliser de nouveaux réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	RI	1 277 444	RI	11 290 246	RI	12 567 690
	RE	0	RE	2 695 265	RE	2 695 265
Réaliser des extensions de réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	RI	71 436	RI	568 338	RI	639 774
	RE	0	RE	392 340	RE	392 340
Réhabiliter des Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires	RI	66 791	RI	707 407	RI	774 198
	RE	0	RE	1 550 729	RE	1 550 729
Réhabiliter des réseaux d'AEPS	RI	402 054	RI	4 738 323	RI	5 140 377
	RE	0	RE	741 569	RE	741 569
Réaliser d'infrastructures d'AEP au niveau institutionnel (école et CSPS)	RI	54 856	RI	623 445	RI	678 301
	RE	0	RE	1 319 745	RE	1 319 745
Réaliser le suivi environnemental des points d'eau modernes	RI	1 884	RI	18 397	RI	20 280
	RE	0	RE	0	RE	0
Accès à l'assainissement en milieu rural	RI	794 254	RI	8 635 633	RI	9 429 887
	RE	0	RE	5 236 929	RE	5 236 929
Mettre en œuvre le volet IEC de l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "infrastructures d'assainissement en milieu rural"	RI	71 217	RI	760 798	RI	832 016
	RE	0	RE	605 370	RE	605 370
Réaliser les infrastructures d'assainissement autonome	RI	722 161	RI	7 863 002	RI	8 585 163
	RE	0	RE	4 555 799	RE	4 555 799
Réhabiliter les infrastructures d'assainissement autonome	RI	876	RI	11 833	RI	12 709
	RE	0	RE	75 760	RE	75 760
Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE	RI	0	RI	600 000	RI	600 000
	RE	0	RE	230 000	RE	230 000
Planifier et suivre la mise en œuvre des activités d'AEP	RI	0	RI	60 000	RI	60 000
	RE	0	RE	0	RE	0
Rendre fonctionnels les différents cadres de concertation nationaux et régionaux	RI	0	RI	120 000	RI	120 000
	RE	0	RE	0	RE	0
Mettre à jour la base de données sur l'AEP	RI	0	RI	0	RI	0

Libellé	Dépenses ordinaires (en milliers de Francs CFA)		Dépenses en Capital (en milliers de Francs CFA)		Total (en milliers de Francs CFA)	
	RE	0	RE	0	RE	0
Coordonner et mettre en œuvre les activités d'AEP	RI	0	RI	135 000	RI	135 000
	RE	0	RE	230 000	RE	230 000
Appuyer la professionnalisation du secteur de l'AEPA	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Promouvoir des études et recherches en matière d'AEPA	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Mettre en œuvre le plan de communication	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGRE	RI	0	RI	270 000	RI	270 000
	RE	0	RE	0	RE	0
Développer le schéma directeur informatique	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Développer des instruments de gestion	RI	0	RI	15 000	RI	15 000
	RE	0	RE	0	RE	0
Représenter le Burkina dans les cadres de concertation internationaux sur l'Eau potable	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Renforcer les ressources matérielles et logistiques de la DGRE	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Renforcer les infrastructures de la DGRE	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Réaliser le fonctionnement courant de l'administration DGRE	RI		RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Coordination, pilotage et soutien aux actions d'Assainissement par la DGAEUE	RI	0	RI	264 000	RI	264 000
	RE	0	RE	0	RE	0
Coordonner et mettre en œuvre les activités d'assainissement	RI	0	RI	69 000	RI	69 000
	RE	0	RE	0	RE	0
Contribuer à la fonctionnalité des différents cadres de concertation nationaux et régionaux	RI	0	RI	45 000	RI	45 000
	RE	0	RE	0	RE	0
Etablir les statistiques sur l'assainissement EUE	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Elaborer et soumettre à adoption des textes d'application en matière de pollution des eaux	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Établir et gérer le Système d'Information sur les pollutions des eaux	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGAEUE	RI	0	RI	150 000	RI	150 000
	RE	0	RE	0	RE	0

Libellé	Dépenses ordinaires (en milliers de Francs CFA)		Dépenses en Capital (en milliers de Francs CFA)		Total (en milliers de Francs CFA)	
Renforcer les ressources matérielles et logistiques DGAEUE	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Renforcer les infrastructures de la DGAEUE	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Réaliser le fonctionnement courant de l'administration de la DGAEUE	RI		RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA par les DRAH	RI	0	RI	6 409 551	RI	6 409 551
	RE	0	RE	430 941	RE	430 941
Appuyer la programmation communale AEPA (appui-conseil)	RI	0	RI	817 475	RI	817 475
	RE	0	RE	107 240	RE	107 240
Appuyer la maitrise d'ouvrage communale pour l'AEPA (AMOC-AEPA)	RI	0	RI	4 714 428	RI	4 714 428
	RE	0	RE	309 338	RE	309 338
Programmer et budgétiser les activités par objectifs AEPA pour réduire les disparités	RI	0	RI	251 450	RI	251 450
	RE	0	RE	0	RE	0
Rendre fonctionnel les différents cadres de concertation nationaux et régionaux	RI	0	RI	479 788	RI	479 788
	RE	0	RE	14 363	RE	14 363
Renforcer les capacités et performances humaines des DRAH en matière d'AEPA	RI		RI	146 410	RI	146 410
	RE	0	RE	0	RE	0
Renforcer les équipements de la DRAH pour les activités AEPA	RI	0	RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0
Doter les DRAH des moyens pour le fonctionnement de leurs activités AEPA	RI		RI	0	RI	0
	RE	0	RE	0	RE	0

Annexe 2: Tableau du Mode de Calcul des Indicateurs du Programme Approvisionnement en eau potable et Assainissement

Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Libellé des indicateurs	Nature des indicateurs	Mode de calcul	Structures responsables
Indicateurs d'effet	Taux d'accès à eau potable en milieu rural	Taux	population desservie/population totale rurale.	DAEP
	Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural	Taux	nombre de PEM fonctionnels/nombre total de PEM	DAEP
	Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural	Taux	Nombre d'AEPS fonctionnels /nombre total d'AEPS'	DAEP
	Proportion des AEPS gérées par délégation	Taux	Pourcentage du nombre d'AEPS gérés en délégation /au nombre total d'AEPS.	DAEP
	Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal (nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65%)	Taux	Nombre de communes dont le taux d'accès est inférieur à 65% l'année N.	SSE
	Taux d'équipement des écoles en latrines	Taux	Nombre de écoles primaires publiques équipés en latrines conformes/nombre total des écoles primaires publiques	DDTOA
	Taux d'équipement des CSPS en latrines	Taux	Nombre de CSPS équipés en latrines conformes/nombre total des CSPS	DDTOA
	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites)	Taux	niveau effectif de réalisation financière des activités du secteur de l'AEPA en milieu rural	SAF/DGRE

Annexe 3: ***Cadre logique des programmes de 2012***

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONELS	RESULTATS ATTENDUS
Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socioéconomique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau potable et à l'assainissement	Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable conformément aux objectifs du millénaire pour le développement	le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 56,6% en 2010 à 76% en 2015
	Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement conformément aux objectifs du millénaire pour le développement	le taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural est passé de 10% à 54% en 2015.
	Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'eau potable	les instruments des actions d'Eau potable sont opérationnels; les capacités d'intervention de la DGRE sont renforcées les acteurs de l'AEPA sont professionnels
	Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Assainissement	Les instruments des actions d'Assainissement sont opérationnels; Les capacités d'intervention de la DGAEUE sont renforcées Professionnaliser les acteurs de l'Assainissement
	Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Eau potable et Assainissement	Les instruments des actions d'AEPA sont opérationnels; Les capacités d'intervention de la DRAH sont renforcées

Annexe 4: **Tableau d'Evaluation Financière du Programme Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (en milliers de Francs CFA)**

Code Analytique	Libellé	2 013				2 014				2 015				Total 2013-2015
		Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	
PR	**Approvisionnement durable en eau potable et assainissement**	**646 365**	**291 322**	**120 966**	**35 294 703**	**650 881**	**291 322**	**120 966**	**15 326 323**	**662 678**	**291 322**	**120 966**	**10 384 117**	**64 201 931**
OST	**Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'Eau potable et à l'Assainissement**													
1	**Accès à l'eau potable en milieu rural**	**509 273**	**220 818**	**120 966**	**24 533 676**	**460 759**	**192 897**	**120 966**	**8 750 913**	**465 302**	**190 588**	**120 966**	**5 913 500**	**41 600 623**
OO1	**Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable conformément aux objectifs du millénaire pour le développement**												*	
1.1	**Réaliser l'intermédiation sociale**	8 440	3 660	2 005	301 687	15 698	6 572	4 121	256 398	11 228	4 599	2 919	131 122	748 450
1.2	Réaliser de nouveaux Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires	96 332	41 769	22 881	10 022 517	87 119	36 473	22 872	2 265 633	96 659	39 592	25 129	1 574 929	14 331 906
1.3	Réaliser de nouveaux réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	148 728	64 488	35 327	5 799 830	318 606	133 385	83 646	4 961 214	295 444	121 014	76 807	3 224 467	15 262 955
1.4	Réaliser des extensions de réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	2 673	1 159	635	329 446	16 448	6 886	4 318	374 213	23 550	9 646	6 122	257 019	1 032 114
1.5	Réhabiliter des Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires	23 938	10 379	5 686	1 741 080	6 579	2 754	1 727	323 411	9 420	3 858	2 449	193 645	2 324 927
1.6	Réhabiliter des réseaux d'AEPS	203 845	88 386	48 419	4 920 716	12 763	5 343	3 351	298 045	23 926	9 800	6 220	261 131	5 881 946
1.7	Réaliser d'infrastructures d'AEP au niveau institutionnel	24 831	10 767	5 898	1 408 199	3 281	1 374	861	267 915	4 698	1 924	1 221	267 075	1 998 045
1.8	Réaliser le suivi environnemental des points d'eau modernes	486	211	115	10 201	263	110	69	4 083	377	154	98	4 112	20 280

Code Analytique	Libellé	2 013				2 014				2 015				Total 2013-2015
		Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	
2	**Accès à l'assainissement en milieu rural**	**137 093**	**70 504**	**0**	**6 416 799**	**190 123**	**98 425**	**0**	**4 773 492**	**197 376**	**100 734**	**0**	**2 682 271**	**14 666 816**
OO2	**Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement conformément aux objectifs du millénaire pour le développement**													
2.1	Mettre en œuvre le volet IEC de l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "infrastructures d'assainissement en milieu rural"	12 223	6 286	0	623 826	14 444	7 478	0	456 257	20 384	10 403	0	286 086	1 437 386
2.2	Réaliser les infrastructures d'assainissement autonome	124 292	63 921	0	5 737 461	175 678	90 947	0	4 285 155	176 992	90 331	0	2 396 185	13 140 961
2.3	Réhabiliter les infrastructures d'assainissement autonome	578	297	0	55 513	0	0	0	32 080	0	0	0	0	88 468
3	**Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE**	**0**	**0**	**0**	**430 000**	**0**	**0**	**0**	**200 000**	**0**	**0**	**0**	**200 000**	**830 000**
OO3	**Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'eau potable**													
3.1	Planifier et suivre la mise en œuvre des activités d'AEP	0	0	0	20 000	0	0	0	20 000	0	0	0	20 000	60 000
3.2	Rendre fonctionnels les différents cadres de concertation nationaux et régionaux	0	0	0	40 000	0	0	0	40 000	0	0	0	40 000	120 000
3.3	Mettre à jour la base de données sur l'AEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4	Coordonner et mettre en œuvre les activités d'AEP	0	0	0	275 000	0	0	0	45 000	0	0	0	45 000	365 000
3.5	Appuyer la professionnalisation du secteur de l'AEPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.6	Promouvoir des études et recherches en matière d'AEPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.7	Mettre en œuvre le plan de communication	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.8	Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGRE	0	0	0	90 000	0	0	0	90 000	0	0	0	90 000	270 000
3.9	Développer le schéma directeur informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.10	Développer des instruments de gestion	0	0	0	5 000	0	0	0	5 000	0	0	0	5 000	15 000
3.11	Représenter le Burkina dans les cadres de concertation internationaux sur l'Eau potable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.12	Renforcer les ressources matérielles et logistiques de la DGRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.13	Renforcer les infrastructures de la DGRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.14	Réaliser le fonctionnement courant de l'administration DGRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	**Coordination, pilotage et soutien aux actions d'Assainissement par la DGAEUE**	**0**	**0**	**0**	**88 000**	**0**	**0**	**0**	**88 000**	**0**	**0**	**0**	**88 000**	**264 000**
OO4	**Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Assainissement**													
4.1	Coordonner et mettre en œuvre les activités d'assainissement	0	0	0	23 000	0	0	0	23 000	0	0	0	23 000	69 000
4.2	Contribuer à la fonctionnalité des différents cadres de concertation nationaux et régionaux	0	0	0	15 000	0	0	0	15 000	0	0	0	15 000	45 000
4.3	Etablir les statistiques sur l'assainissement EUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.5	Elaborer et soumettre à adoption des textes d'application en matière de pollution des eaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.6	Établir et gérer le Système d'Information sur les pollutions des eaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.7	Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGAEUE	0	0	0	50 000	0	0	0	50 000	0	0	0	50 000	150 000
4.8	Renforcer les ressources matérielles et logistiques DGAEUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.9	Renforcer les infrastructures de la DGAEUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.10	Réaliser le fonctionnement courant de l'administration de la DGAEUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA par les DRAH	0	0	0	3 826 228	0	0	0	1 513 918	0	0	0	1 500 346	6 840 492
OO5	**Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Eau potable et Assainissement**													
5.1	Appuyer la programmation communale AEPA (appui-conseil)	0	0	0	362 965	0	0	0	281 125	0	0	0	280 625	924 715
5.2	Appuyer la maitrise d'ouvrage communale pour l'AEPA (AMOC-	0	0	0	3 134 708	0	0	0	945 753	0	0	0	943 305	5 023 766

Code Analytique	Libellé	2 013				2 014				2 015				Total 2013-2015
		Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	Personnel	Achat de Biens et services	Transferts coutants	Investissement	
	AEPA)													
5.3	Programmer et budgétiser les activités par objectifs AEPA pour réduire les disparités	0	0	0	86 150	0	0	0	82 650	0	0	0	82 650	251 450
5.4	Rendre fonctionnel les différents cadres de concertation régionaux	0	0	0	180 935	0	0	0	155 920	0	0	0	157 296	494 151
5.5	Renforcer les capacités et performances humaines des DRAH en matière d' AEPA	0	0	0	61 470	0	0	0	48 470	0	0	0	36 470	146 410
5.6	Renforcer les équipements de la DRAH pour les activités AEPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5.7	Doter les DRAH des moyens pour le fonctionnement de leurs activités AEPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 5: Programmation pluriannuelle des crédits du programme

Code Analytique	Responsables	Libellé	Prévision Dépenses 2013	Prévision Dépenses 2014	Prévision Dépenses 2015	Total 2013-2015
PR		**Approvisionnement durable en eau potable et assainissement**	**36 353 356**	**16 389 492**	**11 459 083**	**64 201 931**
OST		**Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'Eau potable et à l'Assainissement**	**0**	**0**	**0**	
1	**DGRE**	**Accès à l'eau potable en milieu rural**	**25 384 733**	**9 525 534**	**6 690 356**	**41 600 623**
OO1	**DGRE**	**Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable conformément aux objectifs du millénaire pour le développement**				
1.1	DAEP	Réaliser l'intermédiation sociale	315 792	282 790	149 868	748 450
1.2	DAEP	Réaliser de nouveaux Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires	10 183 500	2 412 097	1 736 309	14 331 906
1.3	DAEP	Réaliser de nouveaux réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	6 048 372	5 496 850	3 717 732	15 262 955
1.4	DAEP	Réaliser des extensions de réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	333 912	401 865	296 336	1 032 114
1.5	DAEP	Réhabiliter des Points d'Eau Modernes (PEM) communautaires	1 781 083	334 472	209 372	2 324 927
1.6	DAEP	Réhabiliter des réseaux d'AEPS	5 261 365	319 503	301 078	5 881 946
1.7	DAEP	Réaliser d'infrastructures d'AEP au niveau institutionnel	1 449 695	273 432	274 919	1 998 045
1.8	DEIE	Réaliser le suivi environnemental des points d'eau modernes	11 013	4 526	4 741	20 280
2	**DGAEUE**	**Accès à l'assainissement en milieu rural**	**6 624 396**	**5 062 040**	**2 980 381**	**14 666 816**
OO2	**DGAEUE**	**Augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement conformément aux objectifs du millénaire pour le développement**				
2.1	DDTOA	Mettre en œuvre le volet IEC de l'opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante "infrastructures d'assainissement en milieu rural"	642 334	478 179	316 873	1 437 386
2.2	DDTOA	Réaliser les infrastructures d'assainissement autonome	5 925 673	4 551 780	2 663 508	13 140 961
2.3	DDTOA	Réhabiliter les infrastructures d'assainissement autonome	56 388	32 080	0	88 468
3	**DGRE**	**Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE**	**430 000**	**200 000**	**200 000**	**830 000**
OO3	**DGRE**	**Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'eau potable**				
3.2	DPSCET	Rendre fonctionnels les différents cadres de concertation nationaux et régionaux	40 000	40 000	40 000	120 000
3.3	DPSCET	Mettre à jour la base de données sur l'AEP	0	0	0	0
3.4	DAEP	Coordonner et mettre en œuvre les activités d'AEP	275 000	45 000	45 000	365 000
3.5	DAEP	Appuyer la professionnalisation du secteur de l'AEPA	0	0	0	0
3.6	DEIE	Promouvoir des études et recherches en matière d'AEPA	0	0	0	0
3.7	communi	Mettre en œuvre le plan de communication	0	0	0	0
3.8	SRH	Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGRE	90 000	90 000	90 000	270 000

Code Analytique	Responsables	Libellé	Prévision Dépenses 2013	Prévision Dépenses 2014	Prévision Dépenses 2015	Total 2013-2015
3.9	SAF	Développer le schéma directeur informatique	0	0	0	0
3.10	SAF	Développer des instruments de gestion	5 000	5 000	5 000	15 000
3.11	DGRE	Représenter le Burkina dans les cadres de concertation internationaux sur l'Eau potable	0	0	0	0
3.12	SAF	Renforcer les ressources matérielles et logistiques de la DGRE	0	0	0	0
3.13	SAF	Renforcer les infrastructures de la DGRE	0	0	0	0
3.14	SAF	Réaliser le fonctionnement courant de l'administration DGRE	0	0	0	0
4	**DGAEUE**	**Coordination, pilotage et soutien aux actions d'Assainissement par la DGAEUE**	**88 000**	**88 000**	**88 000**	**264 000**
OO4	**DGAEUE**	**Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Assainissement**				
4.1	DDTOA	Coordonner et mettre en œuvre les activités d'assainissement	23 000	23 000	23 000	69 000
4.2	DDTOA	Contribuer à la fonctionnalité des différents cadres de concertation nationaux et régionaux	15 000	15 000	15 000	45 000
4.3	DDTOA	Etablir les statistiques sur l'assainissement EUE	0	0	0	0
4.5	DLPELD	Elaborer et soumettre à adoption des textes d'application en matière de pollution des eaux	0	0	0	0
4.6	DLPELD	Établir et gérer le Système d'Information sur les pollutions des eaux	0	0	0	0
4.7	SAF	Renforcer les ressources humaines (RH) de la DGAEUE	50 000	50 000	50 000	150 000
4.8	SAF	Renforcer les ressources matérielles et logistiques DGAEUE	0	0	0	0
4.9	SAF	Renforcer les infrastructures de la DGAEUE	0	0	0	0
4.10	SAF	Réaliser le fonctionnement courant de l'administration de la DGAEUE	0	0	0	0
5	**DRAH**	**Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA par les DRAH**	**3 826 228**	**1 513 918**	**1 500 346**	**6 840 492**
OO5	**DRAH**	**Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'Eau potable et Assainissement**				
5.1	SREH	Appuyer la programmation communale AEPA (appui-conseil)	362 965	281 125	280 625	924 715
5.2		Appuyer la maitrise d'ouvrage communale pour l'AEPA (AMOC-AEPA)	3 134 708	945 753	943 305	5 023 766
5.3	SREH	Programmer et budgétiser les activités par objectifs AEPA pour réduire les disparités	86 150	82 650	82 650	251 450
5.4	SREH	Rendre fonctionnel les différents cadres de concertation régionaux	180 935	155 920	157 296	494 151
5.5	SAF	Renforcer les capacités et performances humaines des DRAH en matière d'AEPA	61 470	48 470	36 470	146 410
5.6	SAF	Renforcer les équipements de la DRAH pour les activités AEPA	0	0	0	0
5.7	SAF	Doter les DRAH des moyens pour le fonctionnement de leurs activités AEPA	0	0	0	0

Annexe 6 : Gap de financement (en milliers de FCFA)

GAP DE FINANCEMENT AEP

	PREVISION 2013	PREVISION 2014	PREVISION 2015	TOTAL
OBJECTIF AEP	***29 845 808***	**34 744 108**	**36 506 193**	**101 154 109**
FINANCEMENTS ACQUIS	***29 845 808***	***11 536 493***	***8 694 683***	***50 076 984***
ETAT	14 421 398	9 913 357	7 858 980	32 193 735
PTF	10 990 234	732 176	532 838	12 255 247
ONG	3 507 579	874 930	302 866	4 685 375
AUTRES	926 598	16 030	0	942 628
GAP GLOBAL	**0**	**23 207 615**	**27 811 510**	**51 077 125**

GAP DE FINANCEMENT ASSAINISSEMENT

	PREVISION 2013	PREVISION 2014	PREVISION 2015	TOTAL
OBJECTIF ASSINISSEMENT	**6 507 548**	**19 440 729**	**21 530 540**	**47 478 817**
FINANCEMENTS ACQUIS	***6 507 548***	***4 852 999***	***2 764 399***	***14 124 946***
ETAT	2 792 768	3 429 028	2 563 675	8 785 471
PTF	2 029 850	836 865	123 388	2 990 103
ONG	1 582 383	587 106	77 336	2 246 825
AUTRES	102 547	0	0	102 547
GAP GLOBAL	**0**	**14 587 730**	**18 766 140**	**33 353 871**

GAP DE FINANCEMENT AEPA

	PREVISION 2013	PREVISION 2014	PREVISION 2015	TOTAL
OBJECTIF AEPA	**36 353 356**	**54 242 837**	**58 036 733**	**148 632 926**
FINANCEMENTS ACQUIS	***36 353 356***	***16 389 492***	***11 459 083***	***64 201 931***
ETAT	17 214 166	13 342 385	10 422 655	40 979 206
PTF	13 020 084	1 569 041	656 226	15 245 350
ONG	5 089 961	1 462 037	380 202	6 932 200
AUTRES	1 029 144	16 030	0	1 045 174
GAP GLOBAL	**0**	**37 853 345**	**46 577 650**	**84 430 995**